



SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 13 juillet 2021 à 19 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Sont absents Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Donald Riendeau.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Mathieu Meunier.

2021-07-168

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
- 1.3 Dépôt de procès-verbaux de correction
- 1.4 Défaut d'assister aux séances du conseil - Monsieur le conseiller Donald Riendeau
- 1.5 Approbation de la liste des déboursés
- 1.6 Emprunt temporaire - Camp de l'Armée du Salut
- 1.7 Amendement à la résolution n°2021-04-098 - Octroi d'un mandat pour la production d'un plan directeur

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Dépôt et avis de motion - Règlement d'emprunt n°1206-21 décrétant une dépense de 3 216 286 \$ et un emprunt de 1 072 095 \$ pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'un projet de parc intégré.
- 2.2 Dépôt et avis de motion - Règlement n°SQ-900-44 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement
- 2.3 Adoption du Règlement n°1140-17-02 modifiant le règlement 1140-17 relatif à la gestion des matières résiduelles
- 2.4 Adoption du Règlement n°SQ-900-43 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche d'une coordonnatrice des ressources humaines- poste cadre permanent à temps plein
- 3.2 Convention collective des pompiers et pompières 2021-2025 - Ratification de signature
- 3.3 Convention collective des cols bleus et blancs 2020-2024 - Autorisation de signature

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4.2 Installation d'un dos-d'âne sur la rue le Long-du-Lac

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale
- 5.3 Protocole d'entente - rue du Belvédère- Phase 1 - Construction de rues
- 5.4 Protocole d'entente - rue des Cigales - Construction de rue
- 5.5 Approbation de nom(s) de rue(s)

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

- 6.2 Octroi d'une aide financière - Association pour la protection du lac de l'Achigan (APLA)
- 7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque
- 8. LOISIRS ET SPORTS**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire
- 9. SÉCURITÉ INCENDIES**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie
 - 9.2 Rapport des activités annuel 2020 de la MRC de la Rivière-du-Nord
 - 9.3 Entente d'aide mutuelle en sécurité incendie entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Saint-Hippolyte
 - 9.4 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne
- 10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-169

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier des procès-verbaux de correction concernant des modifications apportées aux résolutions 2021-04-101, 2021-05-133 et 2021-06-145 relative à l'embauche de patrouilleurs et d'agentes de contrôle de la descente de bateau, au protocole d'entente pour la construction de rues au Domaine de la Colline phase 2 et d'une demande d'exemption de taxes à la Commission Municipale du Québec.

2021-07-170

1.4 DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL - MONSIEUR LE CONSEILLER DONALD RIENDEAU

CONSIDÉRANT l'absence du conseiller monsieur Donald Riendeau, pour cause de maladie, aux séances du conseil municipal depuis le 13 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 al.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 3 de cet article prévoit aussi que le conseil peut, pour un motif sérieux, hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens, décréter que ce défaut d'assister aux séances n'entraîne pas la fin du mandat,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

DE DÉCRÉTER que le défaut du conseiller, monsieur Donald Riendeau, d'assister aux séances du conseil



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

pour un délai plus long que 90 jours n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux, hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-171

1.5 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période du 09 juin au 13 juillet 2021 au montant de 1 592 921.09 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-172

1.6 EMPRUNT TEMPORAIRE - CAMP DE L'ARMÉE DU SALUT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 1204-21 décrétant une dépense de 3 359 600 \$ et un emprunt de 2 200 000 \$ pour l'acquisition des terrains et bâtiments du Camp de l'Armée du Salut;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour ce règlement afin de payer les dépenses effectuées en attendant le financement permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à contracter auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord, un emprunt temporaire n'excédant pas le montant de 2 200 000 \$ autorisé par le règlement 1204-21 et à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-173

1.7 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N°2021-04-098 - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRODUCTION D'UN PLAN DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-098 adoptée le 13 avril 2021 concernant l'octroi d'un mandat pour la production d'un plan directeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification quant à la provenance des fonds affectés à la production de ce plan directeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'AMENDER la résolution 2021-04-098 afin de modifier le paragraphe du financement de la dépense pour le financer par une affectation des de surplus accumulés au lieu du fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-174

2.1 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°1206-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 216 286 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 072 095 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE ET D'UN PROJET DE PARC INTÉGRÉ.

Bruno Allard dépose le projet de Règlement n°1206-21 décrétant une dépense de 3 216 286 \$ et un emprunt de 1 072 095 \$ pour la construction d'une patinoire réfrigérée et d'un projet de parc intégré et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-07-175

2.2 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°SQ-900-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Patrice Goyer dépose le projet de Règlement n°SQ-900-44 modifiant le règlement SQ-900 portant sur la circulation et le stationnement et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2021-07-176

2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°1140-17-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1140-17 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du Règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 1140-17-02, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-177

2.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°SQ-900-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du Règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER le Règlement SQ-900-43, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-178

3.1 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES- POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, Patrice Goyer et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'EMBAUCHER madame Patricia Weightman au poste cadre permanent à temps plein à titre de coordonnatrice des ressources humaines rétroactivement au 5 juillet 2021 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée indéterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-179

3.2 CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES 2021-2025 - RATIFICATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le rapport des négociations, effectué par la direction générale, pour le renouvellement de la convention collective de travail des employés pompiers et pompières échue le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ENTÉRINER le renouvellement de la convention collective intervenue le 29 avril 2021 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Hippolyte qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;

D'ACCEPTER les signataires de la nouvelle entente, soit le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-180

3.3 CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS ET BLANCS 2020-2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Municipalité et ses employés syndiqués, cols blancs et cols bleus est échue depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont eu lieu entre les parties et qu'un accord de principe est intervenu le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, d'autoriser le renouvellement de la convention collective aux conditions mentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective de travail entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1826, qui sera en vigueur pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

2021-07-181

4.2 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE SUR LA RUE LE LONG-DU-LAC

CONSIDÉRANT la pétition, signée par 6 résidents de la rue le Long-du-Lac, réclamant l'installation d'un dos-d'âne près du 41 rue le Long-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE selon les résidents les automobilistes circulent au-dessus de la limite permise;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît le bienfondé des demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'installation et au maintien d'un dos-d'âne allongé, avec la signalisation appropriée près du 41 rue le Long-du-Lac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2021-07-182

5.2 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de permis pour les travaux suivants :

- a) **PIIA 2021-0043, 22, chemin du Lac-Écho** qui consiste à construire un nouveau bâtiment destiné à abriter une garderie;
- b) **PIIA 2021-0044, 1241, chemin du Lac-Connelly** qui consiste à construire une nouvelle résidence de deux étages avec garage attenant;

CONSIDÉRANT QUE les critères et objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) 1007-10 sont démontrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ACCEPTER les projets énumérés ci-dessus et ce, conformément aux plans et documents soumis par les requérants respectifs et aux conditions inscrites au permis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-183

5.3 PROTOCOLE D'ENTENTE - RUE DU BELVÉDÈRE- PHASE 1 - CONSTRUCTION DE RUES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-227 adoptée le 3 juillet 2018 acceptant le projet de lotissement sur les lots 2 534 397 et 2 534 398 accessible via la rue de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9192-5578 Québec inc. souhaite procéder à la construction de la rue de la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis par la réglementation ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction de la rue de la phase 1;

La signature du protocole sera conditionnelle au respect, par le promoteur, des exigences de la réglementation applicable, notamment du règlement de lotissement, du règlement de construction de rue et du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

DE NOMMER pour ce projet, la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux;

D'EXIGER la contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels en argent.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-184

5.4 PROTOCOLE D'ENTENTE - RUE DES CIGALES - CONSTRUCTION DE RUE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-242 adoptée le 7 août 2017 acceptant le projet de lotissement sur le lot 2 534 370 accessible via le chemin des Quatorze-Îles;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Habitations JLS Côté souhaite procéder à la construction de la rue du projet;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre de la rue et des lots en bordure de celle-ci a été enregistré le 11 avril 2018 et que la contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels a été payée;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis par la réglementation ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction de la rue des Cigales;

La signature du protocole sera conditionnelle au respect, par le promoteur, des exigences de la réglementation applicable, notamment du règlement de lotissement, du règlement de construction de rue et du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

DE NOMMER pour ce projet, la firme d'ingénieurs Laurentides Experts-Conseils pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-185

5.5 APPROBATION DE NOM(S) DE RUE(S)

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rue sera construite dans le cadre d'un nouveau projet de développement résidentiel dans le secteur de la Rue de la Montagne et qu'une autre sera construite à partir du chemin des Quatorze-Îles à proximité du chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'identifier ces nouvelles rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'APPROUVER les noms de rue suivants :

- Rue du Belvédère
- Rue des Cigales

DE SOUMETTRE ces odonymes à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

2021-07-186

6.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN (APLA)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association pour la protection du lac de l'Achigan (APLA) pour leur Plan d'action 2021;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour les projets de l'Association pour la protection du lac de l'Achigan ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Effarouchage goélands	650 \$
Protection de zones des massifs de plantes envahissantes	2 300 \$
Plan de communication pour les zones de 75 mètres, wake et surf et zone protection myriophylle à épis	700 \$
Suivi du périphyton	400 \$
Inventaire des plantes aquatiques	15 924 \$
Élaboration d'une stratégie de lutte au myriophylle à épis	3 335 \$
Honoraires professionnels biologiste	1000 \$
Membership au groupe Rappel et colloque	350 \$
Étude de la capacité portante du lac	100 \$
Coalition Navigation	100 \$
Participation au projet recherche Université Montréal	100 \$
TOTAL	24 959 \$

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de l'aide financière est conditionnelle à la reddition de comptes de l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé Jennifer Ouellette par et résolu :

D'OCTROYER, conditionnellement à la reddition de comptes de l'année précédente et conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association pour la protection du lac de l'Achigan au montant de 24 959 \$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

9.2 RAPPORT DES ACTIVITÉS ANNUEL 2020 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Le conseil prend acte du dépôt du rapport des activités réalisées dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière d'incendie pour l'année 2020 du Comité de sécurité incendie de la MRC de La Rivière-du-Nord.

2021-07-187

9.3 ENTENTE D'AIDE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. c. C-19)* et des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S 3-4)* autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Saint-Hippolyte favorisera une organisation efficace des secours en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but d'optimiser les ressources et équipements afin d'accroître l'efficacité et réduire les coûts d'opération en offrant un service de qualité à notre population;

CONSIDÉRANT QU'une tarification équitable a été établie afin que les services puissent bénéficier l'un et l'autre d'un coût concurrentiel pour services d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE l'entente donnera accès à une protection supplémentaire en cas de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Luc Chaput, directeur du Service sécurité incendie en date du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'APPROUVER l'entente d'aide mutuelle en sécurité incendie entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Saint-Hippolyte;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-07-188

9.4 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3)*, la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19)*, et le *Code municipal du Québec (L.R.Q., C.C. -27)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte est la première responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre des services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider la population sinistrée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2017-05-176 autorise la signature d'une entente pour des services aux sinistrés entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette entente doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Luc Chaput, directeur du Service sécurité incendie en date du 6 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE RENOUVELER l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, pour une période de trois (3) ans;

DE CONTRIBUER à la campagne de financement de la Croix Rouge durant cette période pour un montant de 0,17 \$ per capita pour l'année 2021 et un montant de 0,18 \$ per capita pour les années 2022 à 2024, pour un total de 1 680,62 \$ pour 2021;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir;

D'IMPUTER la dépense au poste 02-230-00-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19h56 à 20h15 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Présence policière insuffisante de la Sûreté du Québec sur le territoire;
- État du chemin de la Carrière;
- Camions lourds sur le chemin du Lac-Bleu;
- Vitesse sur le chemin du Lac-Connelly et de la 111^e Avenue;
- Modification de la signalisation sur le boulevard des Hauteurs à la sortie du IGA.

2021-07-189

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Yves Dagenais et appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 13 juillet 2021.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

